

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/26 60 55

Fosses-la-Ville, le 28 septembre 2017

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

9 octobre 2017 à 19h30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville (Place du Marché, 1 à 5070 Fosses-la-Ville).

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Sophie CANARD



Le Président,

Gaëtan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

en séance publique

Approbation du PV du conseil *

1. **Approbation du PV du Conseil communal du 11/09/2017**

Finances *

2. **Pour information: Tutelle générale - Garantie d'emprunt au profit de l'APP CHR Sambre et Meuse - Application des articles L3122-1 à 6 du CDLD.**

La garantie d'emprunt au profit de l'APP CHR Sambre et Meuse a été octroyée par le Conseil communal en date du 10/07/2017 et approuvée par les autorités de tutelle en date du 20/09/2017.

3. **Article 60 du RGCC - Ratification de la décision du Collège communal du 21/09/2017.**

La modification budgétaire n°2 est en cours de préparation. Le solde de l'article budgétaire 104/123-15 est insuffisant. Afin de pouvoir honorer nos engagements dans les affaires en cours, le Collège communal a pris la décision de prendre en charge le paiement de 968 €. Il est demandé aux conseillers de ratifier cette décision ponctuelle.

4. **Zone de Secours « Val de Sambre » - modifications budgétaires n° 1 - augmentation de la dotation communale 2017 et régularisation des années 2015 et 2016.**

Une régularisation des pécules de vacances des pompiers volontaires et des cotisations patronales doit être réalisée suite au contrôle de l'ONSS au sein de la Zone de secours. L'ajustement des traitements du personnel par les engagements du personnel volontaire supplémentaire et sa mobilité plombe le budget 2017 de la zone d'une charge supplémentaire de 897.980 €. L'augmentation des dépenses de la Zone se traduit par une augmentation de la dotation de 36 % de la Ville de Fosses-la-Ville. Il est demandé aux conseillers d'approuver l'augmentation de la subvention à la Zone de secours "Val de Sambre".

5. **Désignation des agents pour la perception de recettes en espèces et/ou par bancontact au sein des services:**

a) Population - Etat-civil ;

b) Passeports - Permis de conduire- Casier judiciaire de l'Administration communale.

Les logiciels de gestion de la casse ont été installés sur les PC des services population/Etat-Civil

et Permis de conduire/Passeports/Casier judiciaire. La gestion optimale individualisée de chaque caisse nécessite une désignation expresse de la personne chargée à titre accessoire de la gérer et une mise à disposition d'un fond de caisse. Les agents désignés doivent verser au Directeur financier au moins toutes les semaines le montant intégral de leurs perceptions, selon les directives qu'il leur donne et en les justifiant par un état de recouvrement détaillé par article budgétaire.

6. **Pour information: Arrêté ministériel d'approbation des comptes communaux 2016.**
Les comptes annuels communaux pour l'exercice 2016 arrêtés en séance du Conseil communal en date du 29/05/2017 ont été approuvés par les autorités de tutelle en date du 24/08/2017.

Fiscalité *

7. **Taxe de répartition sur les mines, minières, carrières et terrils, exercice 2017**
La modification du règlement susvanté se justifie par la proposition régionale de compenser le montant de celle-ci, afin de soulager les exploitants suite à l'instauration ddu prélèvement kilométrique pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes.

Fabriques d'église - Tutelle *

8. **Compte 2016 de la Fabrique d'église de Sart-Saint-Laurent.**
Le compte pour l'année 2016 de la fabrique d'église de Sart-Saint-Laurent présente un résultat comptable de 9.396,34 €. Ce compte a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chet diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 17/05/2017.
9. **Budget 2018 de la Fabrique d'église d'Aisemont.**
Le budget pour l'année 2018 de la fabrique d'église d'Aisemont fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 11.923,47 €. Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 28 août 2017.

Marchés publics *

10. **Marché de travaux - Pollution aux hydrocarbures du site du Château Winson et assainissement des terres - travaux de terrassement en cave**
La dépollution du site du Château Winson nécessite d'effectuer les travaux supplémentaires de démolition et de bétonnage des dalles de 50 cm dans les caves suivant les instructions du bureau d'étude SITEREM. Ce travail a été confié à l'entreprise DRUEZ-DE GRAVE pour un montant de 34.956,59 €. Il est demandé aux conseillers d'approuver le décompte des travaux précités.

Patrimoine *

11. **Vente de bois exercice 2018 - Approbation des conditions de la vente.**
Il s'agit d'approuver le catalogue dressé par le SPW-Département de la Nature et des Forêts relatif aux coupes de futaie feuillue et résineuse de l'exercice 2018.

Coordination sociale *

12. **Convention de partenariat 2017 avec l'IDEF, relative à l'exécution du PCS - Action « accompagnement de jeunes enfants via un suivi éducationnel et pédagogique »**
Il s'agit de renouveler la convention de partenariat avec l'IDEF, département petite enfance, dans le cadre de la prise en charge de l'action « accompagnement (psychoaffectif et psychomoteur) de jeunes enfants via un suivi éducationnel et pédagogique ». La convention prévoit l'octroi par la Ville de 12 000€ pour l'année 2017 à l'IDEF, pour la réalisation complète de l'action.

ATL *

13. **Convention d'occupation des cours de l'école Saint Feuillen et la salle de la section maternelle.- ATL/PCS/EDD**
Il s'agit d'approuver la convention d'occupation d'une salle et d'une cour de l'école Saint Feuillen, un mercredi par mois
Cette convention reprend les obligations et devoirs de chaque partie. Elle est présentée au Conseil communale afin d'assurer la bonne organisation de l'accueil.
L'occupation de la cour et de la salle étant un atout majeur dans l'organisation des activités communes entre l'Ecole de Devoirs Les Zolos, Au gré du Vent et l'Atelier Cuisine du PCS, elle permet aux animateurs de prévoir des activités diversifiées.

Affaires générales *

14. **Funérailles et sépultures - modification du règlement communal**
Il s'agit de modifier l'article 19 du règlement communal relatif aux funérailles et sépultures afin d'autoriser une gamme plus large de cercueils répondant aux normes d'hygiène et de salubrité.

à huis clos

Patrimoine *

15. **Location de gré à gré d'une parcelle communale.**
Il s'agit d'approuver les conventions de location de gré à gré d'une parcelle communale sise à FOSSES-LA-VILLE, rue de Stierlinsart, ainsi que le mode de fixation du montant du loyer annuel.
16. **Aliénation de gré à gré d'une parcelle communale de 35 centiares sise rue de la Bruyère à 5070 FOSSES-LA-VILLE/VITRIVAL, cadastrée section B n° 78/02 (fonds).**
Il s'agit d'approuver la vente d'une parcelle de terrain sise rue de la Bruyère à Vitrival à un particulier et d'en fixer les conditions.

Développement local *

17. **CRU -Déclaration de vacance**
Il s'agit de déclarer la vacance de divers postes au sein de la Commission de Rénovation Urbaine, afin d'y pourvoir au plus vite.

Coordination sociale *

18. **Avenant à une convention de volontariat dans le cadre du Plan de cohésion sociale**
Il s'agit de modifier la convention de volontariat existante dans le cadre de l'atelier cuisine du Plan de Cohésion Sociale. L'objectif est de proposer, en plus de ce qui est organisé actuellement, des ateliers cuisine intergénérationnels en collaboration avec l'ATL et l'Ecole de Devoirs.

Enseignement *

19. **Détachement pédagogique - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relatives aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
20. **Congé pour exercer une autre fonction - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relatives aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
21. **Remplacement d'un directeur en congé pour mission - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relatives aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.

22. **Congé pour prestations réduites - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relatives aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
23. **Congé pour prestations réduites - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relatives aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
24. **Interruption de carrière dans le cadre du congé parental - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relatives aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
25. **Congé pour prestations réduites - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
26. **Interruption de carrière - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
27. **Interruption de carrière - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
28. **Disponibilité pour convenances personnelles - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
29. **Remplacement d'une enseignante, en interruption de carrière - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
30. **Remplacement d'une enseignante, absente pour cause de maladie liée à la grossesse - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
31. **Désignation d'un instituteur primaire chargé des cours en immersion linguistique : néerlandais, dans un emploi vacant- Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
32. **Remplacement d'une enseignante, en interruption de carrière - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
33. **Remplacement d'une enseignante, en interruption de carrière - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.

34. **Désignation d'une institutrice primaire, dans un emploi vacant - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
35. **Désignation d'une institutrice primaire, dans un emploi vacant (projet école numérique) - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
36. **Désignation d'une institutrice primaire, dans un emploi vacant - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
37. **Remplacement d'une institutrice, en congé pour prestations réduites - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
38. **Remplacement d'une institutrice, en congé pour prestations réduites - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
39. **Désignation d'une institutrice primaire chargée des cours en immersion linguistique : néerlandais, dans un emploi vacant - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
40. **Mise en disponibilité par défaut d'emploi - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
41. **Remplacement d'une institutrice, en congé pour exercer une autre fonction - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
42. **Congé pour prestations réduites - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
43. **Désignation d'une institutrice maternelle chargée des cours en immersion linguistique : néerlandais, dans un emploi vacant - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
44. **Remplacement d'une institutrice, en congé pour prestations réduites - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
45. **Remplacement d'une institutrice, en interruption de carrière - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.

46. **Remplacement d'une institutrice, en interruption de carrière - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
47. **Remplacement d'une institutrice, en congé pour prestations réduites - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
48. **Désignation d'une institutrice maternelle, dans un emploi vacant- Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
49. **Mise en disponibilité par défaut d'emploi - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
50. **Remplacement d'une institutrice, en disponibilité pour convenances personnelles - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
51. **Désignation d'un maître d'éducation physique, dans un emploi vacant - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
52. **Désignation d'un maître d'éducation physique, dans un emploi vacant - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.
53. **Remplacement d'un instituteur, absent pour cause de maladie - Ratification.**
Il s'agit de ratifier les décisions du Collège relative aux aménagements nécessaires des postes en début d'année scolaire.

ATL *

54. **Convention de bénévolat pour l'encadrement du cours de psychomotricité**
Cette présente délibération a pour objet la ratification d'une décision prise par le Collège Communal concernant l'élaboration d'une convention pour l'encadrement bénévole des enfants qui participent au cours de psychomotricité et ce durant le mois de septembre 2017.

Ressources humaines *

55. **demande d'autorisation pour activité complémentaire de la Directrice Générale.**
Suite à la demande de la Directrice générale, il est sollicité l'accord du Conseil pour la prestation d'une activité complémentaire de formatrice.
56. **ratification d'une délibération du Collège communal relative à la désignation d'une Directrice générale faisant fonction du 29/07/2017 jusqu'au 15/08/2017 inclus.**
Il s'agit de ratifier la décision du Collège communal procédant au remplacement de la Directrice générale durant ses congés d'été.
57. **ratification d'une délibération du Collège communal relative à la désignation d'une**

Directrice générale faisant fonction du 10/04/2017 jusqu'au 14/04/2017 inclus.

Il s'agit de ratifier la décision du Collège communal procédant au remplacement de la Directrice générale durant ses congés de printemps.

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour ne sont transmis qu'aux chefs de groupes.
Ils peuvent être consultés du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux
au secrétariat communal.*

*En cas d'absence de la Directrice générale, vous pouvez vous adresser
au service des finances (même étage).*

**Pour rappel, entre le 1^{er} juillet et le 31 août, les services de l'administration communale
sont ouverts sans interruption de 7h30 à 14h30, sauf le vendredi de 7h30 à 12h00.**

